

**Premier projet de recommandation politique sur les
« Approches agroécologiques et autres approches innovantes »
Réponse préliminaire de la MSC**

Ce document présente la réponse collective préliminaire du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSC) à la première version de la recommandation politique sur les « Approches agroécologiques et autres approches innovantes ». Le document est basé sur les travaux en cours du groupe de travail sur l'agroécologie du MSC, qui comprend actuellement des mouvements, des organisations et des réseaux de toutes les composantes du MSC (132 personnes au total).

"La terre détermine notre identité en tant qu'êtres humains, notre dignité, notre sentiment d'appartenance. La nourriture est un droit humain fondamental, pas une marchandise. La nourriture définit notre culture et notre héritage : une source de nutrition et de santé, un médicament, un rituel, une célébration" - Représentant de l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA)

Le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSC) se félicite de la première version des recommandations politiques sur les Approches agroécologiques et autres approches innovantes et reconnaît les efforts visibles déployés pour améliorer le document par rapport à la version précédente et ainsi répondre au moins à certaines des préoccupations soulevées par le MSC. Nous saluons également l'articulation plus étroite entre ce document et les conclusions du rapport du Groupe d'experts de haut niveau. Nous espérons que ce projet pourra servir de référence pour la version finale négociée.

Dans la perspective des négociations à venir, nous reconnaissons la nécessité d'une transformation radicale de notre système alimentaire, et l'importance accrue accordée à la place centrale des droits humains dans l'évaluation et le remodelage du (des) futur(s) système(s) alimentaire(s). La pandémie de COVID19 a clairement démontré à quel point le modèle agricole intensif et industriel actuel a dévasté les écosystèmes et créé les conditions favorables à l'émergence de ce type d'épidémie. La crise a montré la nécessité de renforcer le secteur public et de centrer le rôle de l'État sur l'élaboration des politiques publiques et la fourniture de services publics afin de garantir le respect, la protection et la réalisation du droit à la santé et du droit à une alimentation adéquate pour tous.

De plus, la crise multiforme générée par la pandémie a mis en évidence l'urgence d'améliorer les systèmes alimentaires locaux d'un point de vue écologique, social et sanitaire. Il est essentiel d'adopter une approche systématique qui va au-delà de l'approche de l'initiative One Health (« une seule santé ») . Nous pensons que les recommandations doivent être fondées sur une approche centrée sur les systèmes alimentaires, en reconnaissant le fait que chaque système alimentaire a des impacts ou des avantages différents. Il est donc de la plus haute importance de se référer aux Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition tout au long du document.

Le MSC tient à souligner une fois de plus l'importance de ces recommandations et à exprimer son profond engagement vis-à-vis de ce processus dans toute sa pertinence, pour faire progresser le droit à l'alimentation pour tous et pour assurer la transition vers des systèmes alimentaires durables qui soutiennent les moyens de subsistance et le travail quotidien de nos mandants et préservent les écosystèmes. En ce sens, le MSC réaffirme que l'agroécologie a le pouvoir et le potentiel de conduire la transformation indispensable de nos systèmes alimentaires.

1) Transformer les systèmes alimentaires par des parcours qui donnent la priorité à l'agroécologie en tant que pratique, connaissance et mouvement

Des pratiques fondées sur des principes écologiques

Le rapport HLPE sur les approches agroécologiques et autres approches innovantes a démontré que les approches agroécologiques répondent à tous les principes énoncés en ce qui concerne la promotion de systèmes alimentaires durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition (tableau 4, HLPE 2019). En outre, le Groupe d'experts de haut niveau sur la construction d'un récit global à l'horizon 2030 a reconnu l'agroécologie comme une pratique durable qui prend en compte le changement climatique, la dégradation des écosystèmes et l'équité entre les participants au système alimentaire en favorisant la capacité d'agir et le droit à l'alimentation, en particulier pour les populations vulnérables et marginalisées.

Le premier avant-projet souffre encore de l'incohérence engendrée par la coexistence forcée entre l'agroécologie et d'autres approches non durables et nous constatons que le récit est encore incomplet, ne faisant pas la différence entre les innovations qui peuvent être transformatrices et celles qui ne le sont pas. En ce sens, le document ne distingue pas l'agroécologie comme étant la solution préférable pour réussir la transition vers un système alimentaire durable sur la base de son potentiel à fournir une voie holistique systémique vers la durabilité.

Bien que le rapport du Groupe d'experts de haut niveau démontre clairement que l'agroécologie ne fonctionne pas sur un pied d'égalité avec les autres systèmes et que la part du soutien accordée à l'agriculture durable est minuscule par rapport au soutien massif et insensé accordé à l'agriculture industrielle, les recommandations ne comportent pas d'appel spécifique demandant aux États de créer des conditions équitables, en fournissant des incitations équitables à toutes les approches ou en supprimant les incitations pour les autres types d'agriculture. En ce sens, nous pensons que le projet doit renforcer le discours sur l'asymétrie des rapports de force et leurs conséquences. Le préambule doit clairement reconnaître ce défi, et formuler une recommandation qui exige des investissements ciblés permettant de remédier aux inégalités de pouvoir dans l'agriculture et dans les systèmes alimentaires, ce rééquilibrage relevant avant tout la responsabilité de l'État.

Le fait que toutes les approches ne contribuent pas à la durabilité, brièvement mentionné à la page 4, aux points 11 à 14, et plus précisément aux dernières phrases des points 11 et 14, doit ressortir beaucoup plus clairement afin d'indiquer aux gouvernements la direction précise dans laquelle le changement transformationnel mentionné doit réellement se faire. Le fait de continuer à utiliser le terme d'agriculture durable sans véritablement détailler ce qu'il représente contribue à entretenir la confusion autour de toute une variété d'approches qui ne sont absolument pas durables. Par conséquent, les recommandations doivent aider les gouvernements à identifier ce à quoi doit ressembler l'agriculture durable en s'appuyant sur les 10 Principes de l'Agroécologie comme référence pour toute définition de "modèle d'agriculture durable".

- *Les pesticides :*

La contradiction est évidente dans la façon dont le premier projet traite la question des produits agrochimiques et des pesticides. La préservation de la biodiversité ne peut coexister avec l'utilisation, même "responsable" de produits agrochimiques par exemple. L'accent mis sur l'élimination progressive des pesticides doit être explicité de manière beaucoup plus forte et plus claire, car l'accent mis sur « l'utilisation responsable » ne comporte pas de définition ou de signification claire. La « nécessité urgente » à laquelle nous sommes confrontés n'est pas de continuer à utiliser des produits agrochimiques, mais au contraire, à savoir réduire et éliminer la dépendance aux produits agrochimiques, tant pour la protection et l'amélioration de la santé humaine, animale, environnementale et des écosystèmes, que pour réduire les contributions importantes de l'agriculture aux crises actuelles du climat et de la biodiversité.

Les recommandations peuvent au contraire recommander de sensibiliser les décideurs politiques et le public à l'existence, à la viabilité économique et à la contribution positive à la santé humaine, animale, environnementale et écosystémique des approches non chimiques et agroécologiques pour la gestion des parasites, la préservation des sols et des systèmes de culture. L'approche vis-à-vis des produits chimiques doit consister à « *établir un cadre politique cohérent et coordonné pour réduire et éliminer la dépendance à l'égard des produits agrochimiques et mettre en place des approches agroécologiques de la lutte antiparasitaire et de la gestion des cultures, qui comprennent la suppression des subventions aux intrants chimiques de synthèse et la réorientation des investissements et des incitations vers des approches agroécologiques innovantes* ».

Cogénération de connaissances (Diálogo de saberes)

Le premier avant-projet continue à utiliser une notion très étroite du concept de « innovation », l'assimilant à la modernité et l'innovation technologique. Il omet par cela d'affirmer le rôle joué depuis des siècles par les petits producteurs d'aliments et des peuples indigènes en tant que moteurs de l'innovation et détenteurs des savoirs dans un cadre plus large que la simple compréhension de la science et de la recherche, compréhension qui n'est pas exclusivement axée sur les conceptions modernes et occidentales. Bien que nous saluons l'inclusion d'une approche spécifique à la culture et au contexte, nous pensons que le document fait encore l'impasse sur le fait que toute décision, innovation, politique, recherche, forum ou initiative promue doit être inclusive et le résultat de choix démocratiques, mais aussi basée sur la promotion et l'amélioration des connaissances des producteurs locaux, autochtones et à petite échelle.

Le projet doit également recommander de respecter et de protéger les droits des petits producteurs de denrées alimentaires dans le cadre de la recherche, y compris la recherche participative. Il existe de graves problèmes de biopiraterie, d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle, de partage des bénéfices, etc., qui doivent être traités par des mesures juridiques ainsi que par des mécanismes de surveillance et de responsabilité.

Des politiques publiques qui soutiennent l'agroécologie en tant que mouvement social et politique

Nous saluons l'accent mis sur les petits producteurs alimentaires et l'agriculture familiale, mais nous pensons que la formulation de cet accent pourrait être renforcée à la fin du préambule. Dans plusieurs recommandations, plusieurs acteurs (États, secteur privé, recherche, organisations de producteurs alimentaires, OSC, etc.) sont regroupés et cette forme de partenariat multiple ne fait ni clairement référence aux politiques publiques ni ne garantit la redevabilité des détenteurs de devoirs vis-à-vis des détenteurs de droits. Étant donné que de nombreuses recommandations font référence aux politiques publiques (à l'exception de la sensibilisation), elles doivent logiquement être adressées aux États, y compris l'accent mis sur la recherche publique. En ce sens, les recommandations doivent réaffirmer le rôle des États en tant que principaux gestionnaires, financeurs, chercheurs et planificateurs en matière d'innovations agricoles. Tout en saluant la mention systématique des petites et moyennes entreprises dans les recommandations en direction du secteur privé, nous pensons que le rôle des services publics pour une transformation efficace des systèmes agricoles et alimentaires doit être mis en avant plus clairement avec les recommandations qui font clairement la différence entre les États et les services publics d'un côté et les acteurs non étatiques de l'autre. Cela permettrait de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun et garantirait une mise en œuvre plus concrète des recommandations.

Dans l'ensemble, les recommandations doivent être améliorées pour renforcer les thèmes concernant : a) la législation locale spécifique, b) l'éducation sur le terrain, c) l'assistance technique et la recherche compatibles avec l'agroécologie et avec leurs propres ressources, d) l'agriculture urbaine basée sur l'agroécologie et e) les marchés ; en tenant compte du fait que de nombreuses agences qui œuvrent en faveur de l'agriculture durable et l'accès à la terre sont progressivement supprimées en raison des réformes de l'État menées avec un préjugé économique et fiscal.

- *Droits humains* : Nous constatons une amélioration du texte en ce qui concerne la reconnaissance de la centralité des droits humains dans tout cadre sous-tendant un système alimentaire durable, en particulier en ce qui concerne leur promotion à travers différents points d'entrée dans le préambule du document et la mention des cadres juridiques internationaux, y compris l'UNDROP, l'UNDRIP, ainsi que les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Toutefois, la mention claire des droits des femmes et la reconnaissance des droits collectifs des peuples autochtones à s'autodéterminer par la pratique de l'agroécologie font toujours défaut. Le projet doit également mentionner clairement les droits des travailleurs agricoles, surtout après que le COVID19 a démontré la manière dont les droits des travailleurs essentiels sont violés au nom de la productivité et du profit au détriment de leur santé personnelle et publique. Nous voulons réitérer que si les droits des populations les plus impactées ne sont pas respectés, il n'y aura pas de transformation des systèmes alimentaires. Or seul un système alimentaire ancré dans le cadre du droit à l'alimentation nous permettra d'atteindre l'objectif ODD#2 d'éradiquer la faim. En ce sens, une référence spécifique au droit à la sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être incluse dans le préambule lui-même.
- *Accès aux marchés* : Améliorer l'accès aux marchés des produits issus de l'agroécologie et encourager plus fortement le soutien au développement des circuits courts permettrait de soutenir les moyens de subsistance des petits producteurs et des travailleurs du secteur alimentaire tout en garantissant que les populations puissent continuer à avoir accès à des aliments qui contribuent à la fois à la santé humaine et à celle de la planète. En ce sens, nous nous félicitons de la référence aux recommandations politiques du CSA sur « Établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés » et nous pensons pouvoir en tirer un langage plus clair et plus consensuel lorsque nous abordons les marchés. Nous pensons qu'il est extrêmement important que l'accent soit mis sur la promotion et le soutien des marchés territoriaux, en particulier pour la recommandation 3 (n), dans laquelle la référence au secteur privé doit être retirée pour être remplacée par une reformulation en faveur d'un soutien public aux pratiques des petits producteurs de denrées alimentaires. Le document doit également différencier les marchés locaux et internationaux.

2) La numérisation : Les économies politiques associées à la question de savoir qui possède et contrôle les technologies numériques doivent être analysées en profondeur afin de s'assurer que leur application découle des besoins réels des petits producteurs alimentaires locaux et qu'elle est donc spécifique au contexte et/ou adaptée localement.

S'il est positif de voir une recommandation demandant au CSA de mandater le Groupe d'experts de haut niveau pour un examen des preuves affirmant les avantages de la numérisation et relève les défis de la numérisation pour des systèmes agricoles et alimentaires durables, reconnaissant que « *les impacts positifs et négatifs potentiels de la numérisation sur la sécurité alimentaire et la nutrition doivent être pris en compte* », nous sommes préoccupés par l'inclusion des paragraphes sur la promotion de la numérisation (Recommandation 3 points s, t, u et v) et l'absence de mention de la prise en compte des impacts négatifs (par exemple le séquençage numérique des semences, qui permet de nouvelles formes de biopiraterie) dans la recommandation 4. En ce sens, nous sommes d'avis que l'ensemble des recommandations sur la numérisation doit être supprimé, car la numérisation n'était pas couverte par le rapport du Groupe d'experts de haut niveau. En outre, nous sommes préoccupés par le fait que la numérisation soit la seule innovation mentionnée et promue nommément, ce qui crée clairement un déséquilibre et une préférence potentielle. En outre, il serait important d'ajouter que l'utilisation d'outils et de plates-formes numériques se fait dans des contextes de discrimination et d'inégalités existants ; l'utilisation de nouveaux outils ne fera pas disparaître ces problèmes structurels (paragraphe 13).

3) Cadres de suivi et d'évaluation :

Le MSC se félicite de la mention et du soutien apporté au concept « d'empreinte écologique ».

D'autre part, si les différents critères d'évaluation des innovations sont énumérés dans le préambule, nous regrettons l'absence de tentative de détailler les résultats de l'application des critères. Bien que la grille d'analyse du Groupe d'experts de haut niveau soit clairement mentionnée dans le document, dans sa forme actuelle et de manière assez incohérente, le premier avant-projet « n'évalue » pas les différentes innovations et semble suggérer qu'elles se trouvent toutes sur un pied d'égalité (par exemple, il n'est pas fait mention des différents co-bénéfices ou impacts négatifs).

Il est tout aussi important que toute innovation promue par ce document soit pondérée en fonction de son niveau d'appropriation, de reproduction et d'adaptation par les communautés locales. Les agriculteurs et les organisations de producteurs doivent être considérés comme les premiers représentants et responsables de la mise en œuvre des innovations promues. Leur rôle principal dans les systèmes alimentaires et dans l'aménagement du territoire doit également être souligné.

Nous pensons que la référence au cadre TEEB-AgriFood doit être supprimée, et tout au plus déplacée vers une note de bas de page, car ce n'est pas quelque chose de suggéré par le Groupe d'experts de haut niveau.